



2 aides pour répondre aux enjeux du décret tertiaire

- **PRO-SMEn** : une prime pour le management de l'énergie
- **PROREFEI** : la formation des salariés en charge de l'énergie dans l'industrie et le « tertiaire complexe ».

Daniel Cappe, Vice Président de l'ATEE

Le Programme national PRO-SME*n*
vous aide à financer
la mise en place d'un système de management de l'énergie
ISO 50001



Une prime
est versée par l'ATEE une fois que vous avez obtenu
le certificat ISO 50001

**Pourquoi un système de management de l'énergie
(SMEn)
selon l'ISO 50001 ?**



**Une méthode
qui vous guide
pour répondre aux enjeux du décret tertiaire**

Principales exigences décret tertiaire

- . Définir le **périmètre** des bâtiments assujettis.
- . Et les objectifs d'amélioration

- . A partir d'une **consommation de référence**
(nécessité d'un état des lieux, analyse des leviers d'amélioration : enveloppe, usages, exploitation, comportements)

- . Définir les **actions** d'amélioration et les déployer
- . **Mesurer** les résultats, suivre l'amélioration dans le temps
=> Dépôt annuel sur Plateforme OPERAT

Exigences de la norme ISO 50001

- . Définir le **domaine d'application** du SMEn
- . Et une politique énergétique : stratégie, objectifs, indicateurs

- . Déterminer une **situation de référence**
- . Effectuer une revue énergétique (analyse des usages et des consommations, déterminer les facteurs pertinents à mesurer et les indicateurs de performance énergétique)

- . Etablir un plan **d'actions** d'amélioration et l'appliquer
- . Sensibiliser/former le personnel
- . Surveiller et **mesurer** les résultats des actions entreprises pour une amélioration continue de la performance énergétique



La prime PRO-SMEEn

combien

- Prime égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés ISO 50001
- **La prime va jusqu'à 40.000 euros**

pour qui

- Entreprises : tous secteurs et toutes tailles
- Etablissements publics et collectivités

comment

Sur demande
et présentation du certificat ISO 50001
obtenu après le 1.1.2018 et avant le 1.10.2022

➤ Toutes les demandes conformes au règlement du Programme et présentées dans les délais recevront la prime

Exemples de bénéficiaires

TERTIAIRE :

Allianz France (assurances), Parc Asterix, Le Bon Marché, Orange, SEA TPI (data center) Distribeaune (E.Leclerc), Musée du Louvre, Aéroports de Lyon, Mutuelle bleue...

INDUSTRIE :

Bonduelle, Electrolux professionnel, Valeo vision, Egger panneaux, Aubert et Duval, OTIS, Signaux Girod, Laiterie de St Malo, Arkopharma...

COLLECTIVITES :

Brest métropole, CCAS de Limoges, Département de la Gironde, Lorient agglo, Montauban, Strasbourg, Le Perray-en-Yvelines...

HOPITAUX : Charles Perrens (Agen), Lariboisière (AP-HP), CH Rodez...

Pour en savoir plus



www.pro-smen.org



- Comment demander la prime
- Formulaires de demande
- Conditions d'obtention, délais etc.
- FAQ



Contact : pro-smen@atee.fr

Le Programme est géré et animé par l'ATEE. Le fonds est doté de 20 millions d'euros.
Le fonds du Programme est alimenté par EDF qui, en contrepartie, reçoit des CEE.



La formation des Référents Énergie dans l'industrie et du tertiaire complexe



Le Programme **PROREFEI**

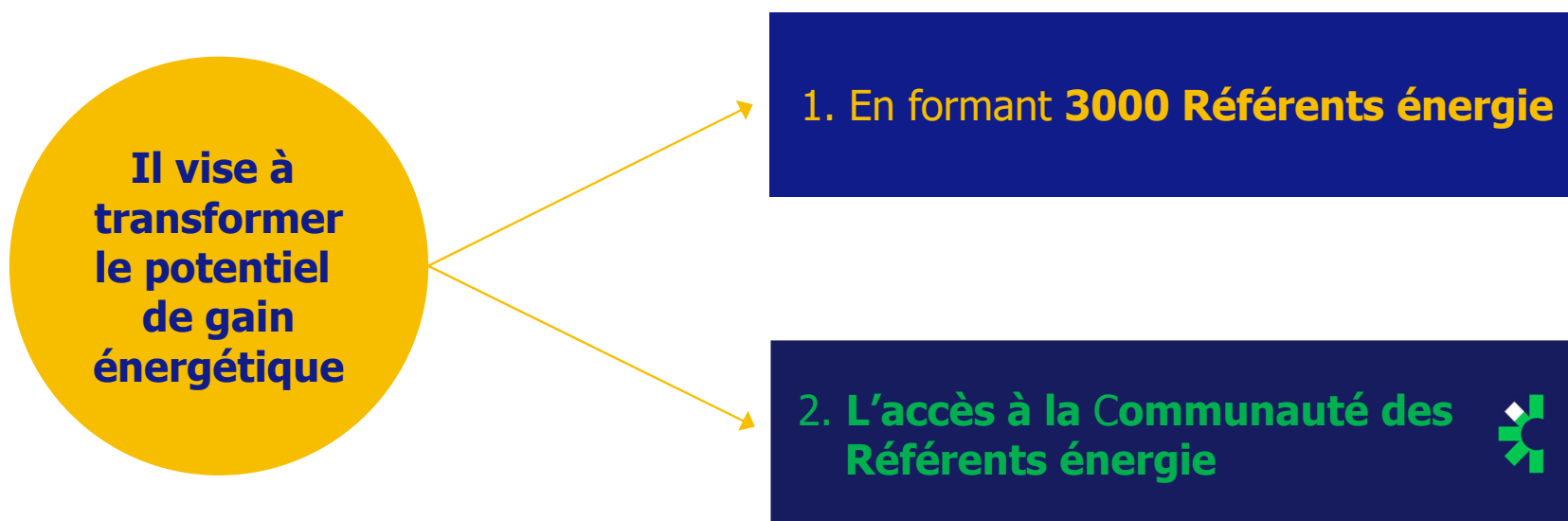
Optimisons
nos
énergies

PROREFEI
La formation des référents
énergie dans l'industrie

OBJECTIFS DU PROGRAMME PROREFEI

Optimiser la performance énergétique

PROREFEI est un programme de montée en compétences dédié aux salariés de l'industrie et du **tertiaire complexe** en charge de l'efficacité énergétique afin de mettre en place un management de l'énergie performant et durable.



PARCOURS DE FORMATION MULTIMODAL

1

MOOC
Fondamentaux de
l'énergie

2

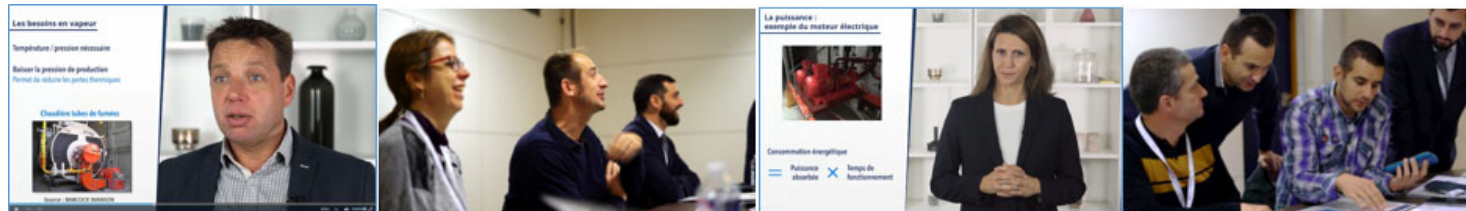
Stage de 2 jours
En présentiel ou distanciel
Alternance de théorie,
mise en pratique, mode
gestion de projet

3

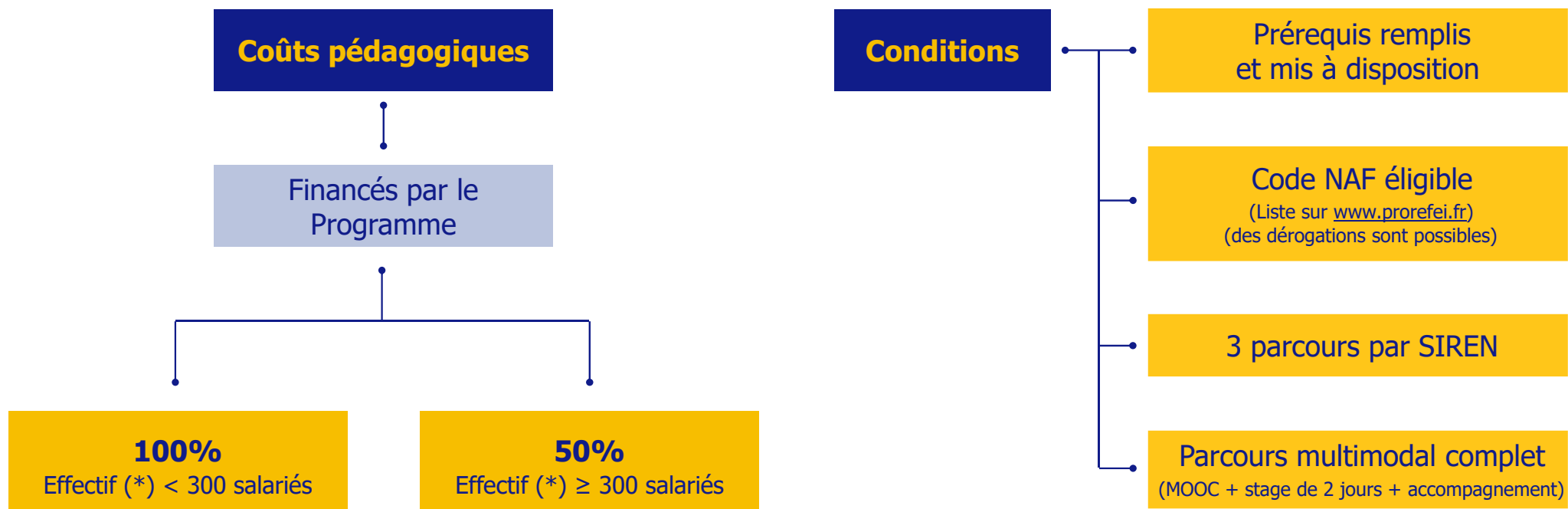
**Accompagnement
individuel en situation**
sur plusieurs semaines
avec l'appui d'un formateur

+

**Modules
complémentaires**



PRISE EN CHARGE DES COÛTS PÉDAGOGIQUES



* : SIREN

** : sous conditions

Taux de prise en charge **jusqu'à 100%**** pour tout parcours multimodal complet (MOOC + stage de 2 jours + accompagnement) dont le **stage de 2 jours est réalisé au plus tard le 31 décembre 2021**

TERTIAIRE COMPLEXE

Définition

Les entreprises ayant un code NAF faisant partie de la liste PROREFEI peuvent bénéficier de la prise en charge des parcours de formation PROREFEI de leurs salariés dans la limite de 3 parcours selon les conditions du Programme.

Indépendamment du code NAF de son entreprise, le salarié d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, dont l'activité principale n'est pas l'énergie, peut bénéficier de la prise en charge des coûts pédagogiques du parcours de formation PROREFEI dans la limite de 3 parcours par SIREN selon les conditions du Programme :

- si son entreprise ou la/les entreprise.s du groupe, dans laquelle/lesquelles il intervient, a/ont une consommation énergétique d'au moins 200 K€HT/an
- et si son entreprise ou la/les entreprise.s du groupe, dans laquelle/lesquelles il intervient, a/ont recours à des procédés ou utilités industriels

Le temps de travail consacré par ce salarié, à une ou des entreprise.s du groupe respectant les conditions énoncées ci-dessus, doit être au minimum de 30% .

TERTIAIRE COMPLEXE

Exemples d'entreprises bénéficiant de la prise en charge

- **Centres hospitaliers**
- **Entreprises de collecte, traitement, élimination des déchets, récupération**
- **Aéroports**
- **Entreprises de blanchisserie, teinturerie de gros**
- ...

Pour bénéficier du dispositif inscrivez-vous dès maintenant à la formation !

www.prorefei.org

prorefei@atee.fr

Pour toute information relative à la Communauté

www.atee.fr/efficacite-energetique/communaute-des-referents-energie

mde@atee.fr

